

AUTOROUTE BLANCHE (A40 – HAUTE-SAVOIE) ATMB se prépare dès aujourd'hui à l'arrivée du Flux Libre, prévue au printemps 2027, entre Passy et Etrembières, sur le territoire couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère

Parce que l'autoroute de demain et ses enjeux écologiques se dessinent maintenant, ATMB a choisi de mettre en place le péage en Flux Libre en priorité sur le territoire couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère. Prévu au printemps 2027, le péage en Flux libre concernera 58 km de l'Autoroute Blanche, entre Passy et Etrembières. ATMB deviendra alors la 2^e société d'autoroutes française à basculer son péage traditionnel vers le système de perception en Flux Libre, après SANEF. Le gain environnemental espéré est de 2 500 tonnes de CO2 économisées par an sur cet axe. Les travaux de préparation à l'arrivée des cinq portiques Flux Libre ont démarré depuis le mois de mars. Le budget global de cette transformation est estimé à 65 millions d'euros.

De Genève au Mont-Blanc : un trajet plus fluide et plus durable au printemps 2027

Parce qu'ATMB place l'innovation et l'écologie au cœur de sa stratégie de service pour les territoires qu'elle traverse, ses équipes ont choisi de mettre en place le péage en Flux Libre en priorité sur le territoire couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère.

Avec l'arrivée du Flux Libre chez ATMB, l'objectif est de voyager de Genève jusqu'au Mont-Blanc sans arrêts ni redémarrages.

Le péage en Flux libre concernera 58 km de l'Autoroute Blanche, entre Passy et Etrembières. Il sera mis en service au printemps 2027.

ATMB deviendra ainsi la seconde société d'autoroutes française à convertir son péage traditionnel avec barrière vers un système de perception digitale en Flux Libre sans arrêt.

Les principes clés du Flux Libre en 2027

- **Fini les arrêts et redémarrages** : avec le Flux Libre, les barrières de péage traditionnelles de Cluses et Nangy, ainsi que les gares de péage en entrées et sorties de Scionzier et Bonneville, seront supprimées et remplacées par cinq portiques qui enjambent l'autoroute. Pour s'acquitter du péage, les clients circulent sous les portiques, à la vitesse autorisée, sans ralentir ni s'arrêter.
- **Le montant du péage est payé après le trajet** : des caméras et des capteurs intelligents, situés sur les portiques, détectent les badges de télépéage et identifient les plaques d'immatriculation. Ils permettent de reconstituer la grille tarifaire actuelle et calculent le montant du péage en fonction de la catégorie du véhicule -voiture, poids lourd, moto- et du trajet réalisé.

Les avantages du Flux Libre en 2027 pour les clients et le territoire

- **Un gain de sécurité** : les risques d'accrochage et le stress pour trouver la bonne voie de péage sont supprimés.
- **Un gain de fluidité** : les congestions liées au péage, notamment lors des week-ends prolongés, des retours de ski le dimanche et des départs en vacances, sont supprimés.
- **Une réduction des émissions de CO2** : le gain annuel est estimé à près de 2 500 tonnes de CO2 pour ces 58 km du réseau ATMB, ou encore à l'économie de plus d'1 million de litres de carburant.
- **Des espaces partiellement rendus à la nature** : l'empreinte au sol de nos infrastructures de péage changera radicalement. Les barrières actuelles de péage seront déconstruites et les abords de l'autoroute revégétalisés. Ces opérations prendront plusieurs années.



Comment les clients régleront leur péage avec le Flux Libre en 2027 ?

Avec le Flux Libre, le paiement se fera après le trajet :

- **Avec un badge de télépéage, c'est le moyen le plus simple et adapté, à condition qu'il soit bien positionné sur le pare-brise.** Comme aujourd'hui, cela permet une facturation mensuelle automatique et l'octroi de remises commerciales proportionnelles à la fréquence d'usage de l'A40.
- **Sur le site atmb.com, qui sera transformé pour l'arrivée du Flux Libre en 2027.** Le client se créera un compte client qui permet de s'inscrire à un service de notification après chaque passage ou d'opter pour le paiement automatique en associant sa plaque d'immatriculation à sa carte bancaire.
- **Chez l'un des 10 000 buralistes du réseau Nirio en espèces ou par carte bancaire.**

Chaque trajet devra être payé dans un délai de 72 heures.

Ces parcours sont identiques à ceux mis en place sur les premières autoroutes en Flux Libre, ALIAE (A79) et SANEF (A13 et A14).

Accompagner les conducteurs vers ce changement majeur

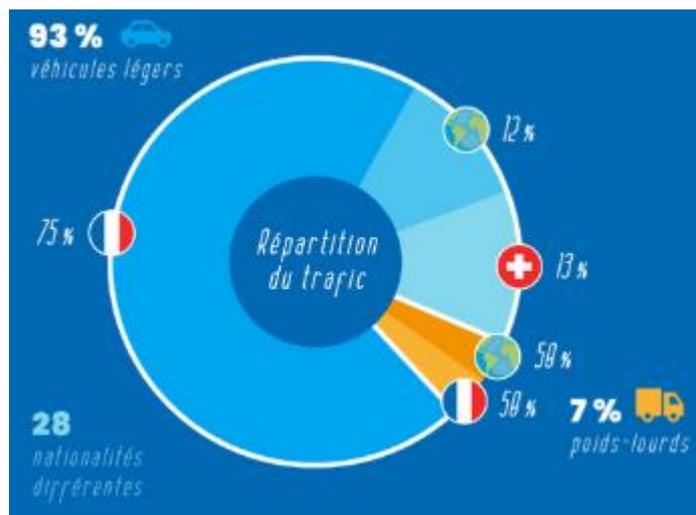
La mise en service du Flux Libre est prévue pour le printemps 2027. Concrètement, cela représentera environ 175 000 transactions par jour enregistrées par les portiques, pour un trafic moyen de 33 000 véhicules.

Pour les clients disposant d'un badge télépéage, émis par ATMB ou par une autre société d'autoroutes française, **l'arrivée du télépéage chez ATMB sera totalement transparente**, sans action nécessaire, si ce n'est la fixation du badge au pare-brise...

Pour les clients ne disposant pas de badge télépéage, un « abonnement plaque » pourra être souscrit. Il s'agit d'associer une plaque d'immatriculation à un moyen de paiement : CB, RIB. Cet abonnement automatise les prélèvements dès que la plaque est identifiée par les portiques. Cet « abonnement plaque » ne donne droit à aucune réduction.

ATMB continuera d'encourager les conducteurs à disposer d'un **badge télépéage** en proposant des offres d'abonnement télépéage attrayantes, adaptées aux usages des habitants du territoire en termes de trajet et de fréquence, mais aussi aux vacanciers.

Au carrefour de trois pays, le trafic sur l'Autoroute Blanche a une forte **composante internationale**. Aussi les équipes d'ATMB travaillent à mettre en place des outils digitaux qui s'adapteront nativement aux conducteurs étrangers en proposant la langue et les moyens de paiement les plus utilisés dans chaque pays pris en charge.



Les travaux de mise en place ont commencé depuis mars

2025 marque le coup d'envoi des travaux de mise en place du Flux libre. En 2025 et 2026, cinq portiques seront construits entre Passy et Etrembières.

Ils seront installés à :

1. **Magland** : début des travaux le 5 mai 2025
2. **Vougy** : début des travaux le 13 octobre 2025
3. **Bonneville** : travaux débutés le 17 mars 2025
4. **Saint-Pierre-en-Faucigny** : travaux débutés le 17 mars 2025
5. **Arthaz** : début des travaux le 29 septembre 2025.

La mise en place d'un portique comprend plusieurs étapes :

- **Les travaux de génie civil** pour :
 - construire le refuge de sécurité associé au futur portique. Ce refuge sert aux techniciens de maintenance pour se garer et accéder à l'équipement en toute sécurité,
 - construire les massifs en béton accueillant les pieds du portique. Le portique est haut de 6 mètres et long de 30 mètres pour traverser les quatre voies de circulation.
- La configuration des cinq **locaux techniques**, appelé « Shelter », contenant l'alimentation et les systèmes d'information associés à chaque portique. Ces locaux sont d'abord configurés dans les espaces du siège social d'ATMB à Bonneville puis transportés et grutés au pied du futur portique.
- L'assemblage des portiques et **l'installation des caméras et capteurs**, plus de 60 équipements composent chaque portique. Ces portiques seront équipés dans les espaces du siège social d'ATMB à Bonneville puis transportés et grutés vers le site.
- Dès la mise en place du premier portique, **les tests de bon fonctionnement** commenceront afin de vérifier la bonne reconstitution du trajet et sa juste tarification : de l'enregistrement du passage jusqu'à sa mise en paiement vers le client.

En tout, ce sont plus de 15 entreprises spécialisées qui travaillent dès aujourd'hui à préparer cette arrivée.

Ces portiques ne seront pas en fonctionnement avant la mise en service du Flux Libre au printemps 2027. D'ici là, les automobilistes qui franchiront ces portiques n'auront rien à changer à leurs habitudes de paiement. Le péage restera payable via le système actuel, toujours en fonctionnement jusqu'à la bascule en flux libre.

Les équipes du péage et commerciales renforcées

La transformation du péage en Flux Libre révolutionne les métiers traditionnels du péage. Aussi les équipes actuelles de supervision des péages basées à Nangy se transformeront progressivement vers les métiers de conseillers pour assister le client dans son parcours de règlement du péage :

- Pour accompagner et conseiller les clients vers ce nouveau système.
- Pour s'abonner au télépéage.
- Pour souscrire un « abonnement plaque ».
- Pour inscrire sa plaque et être notifié du paiement.
- Pour gérer les non-paiements.
- Pour gérer les réclamations.

Aussi, contrairement aux idées reçues, le passage en Flux Libre ne supprime aucun emploi chez les sociétés concessionnaires. Bien au contraire, son arrivée et l'accompagnement de cette transformation nécessitera des emplois supplémentaires.

Dès aujourd'hui, une équipe dédiée au Flux Libre pilote cette transformation, tant sur le plan technique, que commercial et humain.



« Si l'objectif national à long terme est de généraliser le Flux Libre sur l'ensemble du réseau autoroutier français, ATMB décide de le mettre en place dès aujourd'hui sur son réseau pour répondre à l'enjeu environnemental fort du territoire sensible qu'elle dessert.

Pionnière, ATMB a déjà joué un rôle clé auprès de l'État pour démontrer que les autoroutiers peuvent contribuer à rendre les autoroutes plus écologiques. Bien que son réseau soit petit, ATMB a été à l'origine de nombreuses initiatives pour décarboner les transports. La loi d'organisation des mobilités (LOM), notamment l'article 40 bis sur les transports, s'inspire directement des pratiques environnementales d'ATMB, telles que le covoiturage et le soutien à l'électrique.

La mise en place du Flux Libre est une continuation logique de cet engagement environnemental.

ATMB sera la deuxième société d'autoroutes à transformer son système de péage en Flux Libre, sur un territoire sensible concerné par un Plan de Protection de l'Atmosphère »

explique Erwan Le Bris, directeur général d'ATMB

A propos d'ATMB :

La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est en veille permanente sur les nouveaux modes de transports. En traversant les montagnes et en rétrécissant le territoire, elle rapproche ses conducteurs en diminuant leur temps de trajets, tout en assurant leur sécurité.

Située au cœur des Alpes et au pied du Mont-Blanc, ATMB compte plus de 330 salariés pour l'Autoroute et la Route Blanches (A40 et RN205). Elle dessert aussi la Suisse par deux liaisons autoroutières transfrontalières (A411 et A41) et l'Italie, par le Tunnel du Mont Blanc dont elle est concessionnaire avec son homologue italien SITMB.

ATMB est détenue par l'Etat, les collectivités territoriales et des actionnaires privés. Elle est titulaire d'un contrat de concession avec l'Etat français jusqu'en 2050.

CONTACT PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication ATMB

celine.coudurier@atmb.net

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11